



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
3, Rue de l'avenir 45480 Bazoches-les-Gallerandes
Courriel : secretariat@cc-plaine-nord-loiret.fr
Tél. : 02 38 39 60 38

REGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

- Une convention est passée entre le demandeur et la Communauté de Communes, dans laquelle sont mentionnés les coordonnées de la personne, le matériel nécessaire au réchauffement des plats (micro-ondes, cuisson traditionnelle).
- Un seul menu est proposé par jour et peut être adapté dans le cas de contre indication médicale : sans sel ou sans sucre. La personne choisit son menu, mais également les jours où elle souhaite commander. (Cela peut être trois repas par semaine ou la semaine entière par exemple).

Le portage de repas s'organise de la façon suivante :

- Lundi : livraison de la commande du lundi.
 - Mardi : livraison des commandes du mardi et mercredi.
 - Jeudi : livraison de la commande du jeudi et vendredi.
 - Vendredi : livraison des commandes du samedi et dimanche.
- Les tarifs du repas et du portage sont révisables par délibération du Conseil Communautaire.
 - Les repas peuvent être commandés ou décommandés au minimum 72 heures avant le jour de portage du repas.
 - Le paiement s'effectue mensuellement, à terme échu, après émission d'un titre de recette au nom du particulier, payable auprès du Trésor Public.
 - Les prix sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur du portage de repas à domicile.

Mention manuscrite
Lu et approuvé

Le.....